



COMMUNE DE VOLESVRES
CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu

Séance du mardi 21 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 14 septembre 2021
Date d'affichage : 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de VOLESVRES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Marie-Laure PETIT, Marie-Claire THÉREAU.
Mrs Alain DEROCHE, Jean-Noël DUCRET, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX. Richard PERRIER, David PIERRE.

Absents excusés : Mme Gaëlle GORDAT, Mrs ALLOIN Guillaume, DURAND Bruno, ROUX Jean-Baptiste.

Mme Sandrine COMTE-LATHUILIERE est désignée comme secrétaire.

Compte rendu de la séance du 09 juillet 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 09 juillet 2021.

Frais de fonctionnement Ecole de Paray le Monial

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre en date du 7 juillet 2021 de M. le Maire de Paray-le-Monial sollicitant le remboursement des frais de scolarisation des élèves, originaires de la commune, fréquentant les écoles publiques et privées primaires et maternelles Enseignement 1er degré (année scolaire 2020/2021).

Il indique que la dépense en résultant a été chiffrée à la somme de 37 761.20 €, répartie de la façon suivante :

- Soit la somme de 22 871.42 € pour les écoles publiques
- Soit la somme de 14 889.78 € pour les écoles privées

Dont 654,54 € par enfant en primaire et 781,70 € par enfant en maternelle

Considérant que la commune est dépourvue d'établissement scolaire, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le remboursement des frais engagés par la Ville de Paray-le-Monial pour les enfants originaires de la commune, fréquentant les écoles publiques et privées primaires et maternelles Enseignement 1er degré (année scolaire 2020/2021).

Frais de participation d'investissement des restaurants scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre en date du 6 juillet 2020 de M. le Maire de Paray-le-Monial sollicitant le remboursement des frais de scolarisation des élèves, originaires de la commune, fréquentant les restaurants scolaires (année scolaire 2020/2021).

Il indique que la dépense en résultant a été chiffrée à la somme de 7 040 €, répartie de la façon suivante :

- 220.00 € / enfant de classes primaires
- 220.00 € / enfant de classes maternelles

Considérant que la commune est dépourvue d'établissement scolaire, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge le remboursement des frais engagés par la Ville de Paray-le-Monial pour les enfants originaires de la commune, fréquentant les restaurants scolaires des écoles de Paray le Monial pour l'année scolaire 2020/2021.

Frais de fonctionnement école de Charolles

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la réception d'un avis de somme à payer concernant les frais de fonctionnement pour un élève originaire de la commune, qui a fréquenté l'école Bouzereau-Macé à Charolles en classe d'unités localisés inclusions scolaire pour l'année scolaire 2019/2020. Il indique que pour l'année de référence, la dépense est chiffrée à 542 €.

Considérant que la commune est dépourvue d'établissement scolaire, le Conseil municipal accepte de prendre en charge le remboursement des frais engagés par la ville de Charolles.

Assurance statutaire des agents

M le Maire explique au Conseil qu'en date du 02 avril 2021, le Conseil Municipal a donné mandat au centre de gestion pour lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux. Vu le courrier reçu du centre de gestion en date du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire, le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture des obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés :

- CNRACL est de 4.54 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire.
- IRCANTEC 1.08 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire. A la charge de M le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. M. DUCRET présente au Conseil le rapport. La commune compte 65 abonnés pour 640 habitants avec 2km 500 de réseaux linéaires soit 25.49 abonnés par kilomètre. 5963 m2 de facturés sur les eaux potables. Il signale que ce service est appelé à être délégué à la Communauté de Communes.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport RPQS.

Exonération commerces milieu rural

Le Maire informe les élus que l'article 110 de la loi de finances 2020 a créé les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) dans l'objectif de soutenir le commerce de proximité. La commune est concernée par ce dispositif. Au vu du nombre d'entreprises concernées, le Conseil décide de ne pas adhérer, il traitera les demandes au cas par cas.

Cimetière : Les travaux de reprise vont être engagés. Réunion prévue avec les Pompes Funèbres Ducarouge.

Ligne téléphoniques : Suite aux orages et malgré les signalements chez Orange, les poteaux ne sont pas changés et les habitants du quartier de Cypierre n'ont pas retrouvé de ligne téléphonique.

Aménagement du Sainfoin :

- Première phase : les devis pour les clôtures sont arrivés, une réunion avec les habitants a eu lieu. La réflexion est de savoir la participation communale. Les élus se rendront sur place pour mieux viser le projet.
- Deuxième phase en préparation, plusieurs rencontres de prévues avec Adage, les devis d'études géotechnique sont en cours.

Inventaire de la commune : Madame Dard est venue expliquer le travail d'inventaire à faire avant le passage à la M57.

Installation du MAM : Projet de la maison d'assistante maternelles l'Île aux loups sur le lotissement. Le Conseil est favorable à ce projet.

Catastrophe naturelle : La commune n'a pas été reconnue en 2020, alors qu'elle l'était en 2019. Il est envisagé de faire un recours concernant la décision de non reconnaissance.

Inondations de juin : Le problème a été résolu rue des Boutons d'Or avec un remplacement de conduite de tuyaux qui éviterait ce phénomène. Une partie de la conduite des eaux pluviales de la rue des Aubépinas a été débouchée et curée.

Urbanisme : Le maire résume les demandes d'urbanisme en cours.

Bilan du camping : 267 adultes et 26 enfants campeurs ont été accueillis cette année. La recette est correcte au vu des conditions sanitaires. Martine COUEGNAS a remplacé l'agent en charge du camping afin qu'elle bénéficie de congés.

Équipement des agents : Investissements prévus de matériels manquants, ainsi qu'un téléphone pour le service technique et le camping.

Courriers incivilités : La commune n'a pas eu connaissance de nouvelles incivilités. Le courrier a peut-être fait réagir. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la gendarmerie.

Compte rendu randonnée : les participants ont été enchantés de cette matinée. Temps favorable. Assiduité des enfants. A renouveler.

Agendas de fin d'année :

- 24 septembre : Tournée Tréteaux
- 06 octobre : Réunion de préparation décoration de Noël, un espace sera dédié aux villageois
- 11 novembre : la commémoration est reportée au 14.
- 03 décembre : Dans le cadre du téléthon repas le vendredi + animation le samedi 4 au matin
- 12 décembre : Noël des enfants avec spectacle organisé en partenariat avec le comité des fêtes.
- 18 décembre : Repas des anciens le lieu est à définir (Il serait souhaitable de relancer les aînés concernant leurs bons repas 2020 non utilisés)
- 07 janvier 2022 : Vœux du Maire
- L'équipe ciné-Passion MTJ de la famille Marchetti va projeter en avant-première à Paray leur moyen métrage « l'ombre du silence ». M. le Maire souhaiterait qu'une projection soit programmée et diffusée à la salle des fêtes.

Nouveaux horaires mairie : Suite à la reprise de Mme Flour secrétaire de mairie, les horaires de mairie vont changer.

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Mardi de 8h00 à 12h00

Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 13h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire
Richard PERRIER

